

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 10

Artikel: Importateurs de produits suisses... : quels sont pour vous les effets pratiques de la libération française des importations?
Autor: Chambre de commerce suisse en France
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Importateurs de produits suisses...

Quels sont pour vous

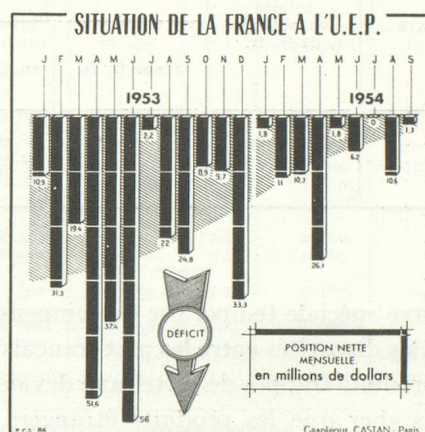
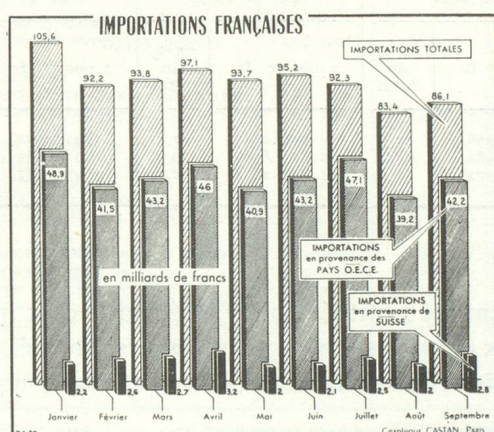
LES EFFETS PRATIQUES

de la libération française des importations ?

La libération des importations n'a pas en France que des partisans... même chez les importateurs. Elle est en effet assortie dans bien des cas d'une taxe compensatoire qui en réduit considérablement la portée.

Afin de nous faire une idée aussi exacte que possible des avantages et des inconvénients pratiques de cette méthode de libération, nous avons procédé à une enquête auprès de nos membres, dont les résultats ont été résumés dans l'éditorial du numéro de juillet-août 1954 de cette Revue : la plupart des importateurs sont mécontents et prédisent une diminution de leur chiffre d'affaires.

Que disent les statistiques ?



On constate que la libération des importations n'a eu pour effet ni d'accroître le volume global des importations, ni de déséquilibrer la situation de la France à l'Union européenne de paiements.

*
* *

Nous avons également eu la curiosité de rechercher, pour les principaux produits libérés en avril 1954, si les statistiques commerciales françaises faisaient apparaître, oui ou non, une augmentation sensible des importations à partir du mois de mai. Il est évident que pour nombre de marchandises les délais de fabrication et de livraison sont trop étendus pour permettre encore une comparaison valable. Il est non moins vrai que les licences et les autorisations préalables délivrées avant la publication de l'avis de libération exonéraient les importateurs du paiement de la taxe compensatoire, ce qui peut expliquer le maintien de certains courants d'importation, dont les prix sont devenus prohibitifs après la perception de cette taxe. Enfin, nous n'ignorons pas que la publication du compte rendu de la séance du 10 septembre du

Conseil des Ministres, annonçant une réduction du taux de la taxe, a incité certains importateurs à surseoir à leurs achats.

Il n'en est pas moins vrai qu'aucun produit ne fait apparaître une augmentation alarmante des importations. (La presse s'est fait l'écho récemment d'une mise en garde des industriels lainiers; en réalité les importations françaises totales de tissus de laine (position douanière 965) se sont élevées, en moyennes mensuelles, à 122 millions de francs français au cours du second semestre 1953, 145 millions au cours du premier trimestre 1954, 109 millions au cours du second trimestre 1954 et 155 millions au cours du troisième trimestre 1954). Plusieurs positions douanières révèlent au contraire des diminutions sensibles par rapport à la période de contingentement. Il n'y a rien là d'étonnant, la taxe spéciale temporaire de compensation se traduisant dans bien des cas, ajoutée à des droits de douanes élevés, par un renchérissement excessif des prix de vente.

* * *

Nous avons calculé d'ailleurs l'effet pratique des mesures françaises de libération sur les importations en provenance de Suisse et avons pu établir que les avis aux importateurs du 25 septembre et du 2 décembre 1953, des 18 et 25 avril ainsi que des 26 septembre et 20 octobre 1954, qui portent sur 63 % du total des marchandises importées en France en 1948, n'intéressent que 17,5 % des importations suisses de 1953, 22 % de celles de 1951 et 26 % de celles de 1948 (cf. également page IV du supplément bleu de cette Revue). Il nous a paru intéressant, d'autre part, de calculer la proportion des produits soumis à une taxe compensatoire de 10 ou de 15 % et de ceux qui échappent à cette taxe. Voici comment s'établissent ces chiffres :

Années de références	Importations totales en milliers de fr. fr.	Total des import. de prod suisses en France libérés au 20-10-1954		Importations de produits suisses libérés					
				sans taxe		taxe de 10 %		taxe de 15 %	
				1.000 fr. fr.	en %	1.000 fr. fr.	en % du total	1.000 fr. fr.	en % du total
1948.	13.712.559	3.649.551	26,36	1.544.758	42,3	780.291	21,4	1.324.502	36,3
1951.	32.007.535	6.118.994	22,03	2.378.482	38,9	1.829.830	29,9	1.910.682	31,2
1953.	35.771.413	6.383.669	17,48	1.986.771	31,2	1.438.211	22,5	2.958.687	46,3

* * *

La taxe spéciale temporaire de compensation ayant été instituée pour « atténuer le choc que pourraient créer les disparités entre les prix français et les prix étrangers », nous nous sommes attachés à rechercher si les produits frappés de cette taxe devaient être effectivement considérés comme « non compétitifs », comme plus cher que les produits étrangers.

A cet égard, le tableau suivant nous paraît extrêmement instructif : sur les 325 positions douanières soumises à la taxe compensatoire, plus de la moitié laissent à la France, pour les sept premiers mois de 1954, une balance créditrice; cette balance est même très importante puisqu'en face d'une exportation de 24,6 milliards de francs nous n'avons qu'une importation de 4,5 milliards.

Commerce extérieur français							
(7 premiers mois de 1954)							
Produits libérés	Taxe compensatoire 10 %	Taxe compensatoire 15 %	Total	Exportations et importations des positions douanières qui laissent à la France une balance créditrice :			
				Taxe compens.	Exportation 1.000 fr. fr.	Importation 1.000 fr. fr.	Balance 1.000 fr. fr.
Laisant à la France une balance :							
créditrice.	83	94	177				
débitrice.	55	77	132				
Sans importation ni exportation en 1954	3	13	16				
Total	141	184	325	Total	24.610.259	4.501.291	20.108.968
				10 %	8.147.428	1.561.731	6.585.697
				15 %	16.462.831	2.979.500	13.523.271

*
* *
*

Nous avons, enfin, jugé intéressant de comparer, pour quelques produits considérés par certains comme particulièrement vulnérables à d'hypothétiques mesures de libération, les chiffres de production et d'importation publiés par le Ministère français de l'industrie et du commerce. Le montant insignifiant des importations, comparé à celui de la production, montre bien que, dans la plupart des cas, les craintes des industriels français de voir la libération des importations se traduire par un bouleversement du marché, sont fortement exagérées.

	1948			1951			1 ^{er} semestre 1953		
	production (tonnes)	importation (tonnes)	% import. p. rap. port à production	production (tonnes)	importation (tonnes)	% import. p. rap. port à production	production (tonnes)	importation (tonnes)	% import. p. rap. port à production
<i>Produits alimentaires :</i>									
bouillons et potages	9.420	31	0,3	7.987	68	0,85	6.514	104	1,6
<i>Matières textiles et ouv. de ces matières :</i>									
filés de lin	19.977	41	0,2	28.118	81	0,3	13.911	12	0,1
tissus de lin et de chanvre	40.399	40	0,1	67.715	110	1,6	31.516	42	1,3
filés de coton	224.066	3.525	1,6	271.147	10.860	4,0	133.271	745	0,7
tissus de coton	150.892	7.042	4,7	206.085	16.277	7,9	98.960	1.765	1,8
filés de laine	132.169	370	0,3	120.253	422	0,45	57.977	107	0,2
tissus de laine	84.865	371	0,4	80.270	1.383	1,7	33.939	308	0,9
tissus de soie et de fibres artificielles et synthétiques	20.692	468	2,3	27.040	415	1,5	11.139	175	1,6
<i>Chaussures :</i>									
chaussures	55.603	291	0,5	60.355	1.997	3,3	—	839	—
articles industriels (manchons, fouets, taquets)	1.848	43	2,3	1.869	185	9,9	538	82	15,3
<i>Constructions électriques :</i>									
matériel radio-électrique (pièces)	956.000	8.712	0,9	1.100.000	22.876	2,1	850.000	13.666	1,6
<i>Métaux communs :</i>									
demi-produits en cuivre (fils, barres, planches, bandes, etc.)	78.540	1.813	2,3	85.632	902	1,1	39.059	1.148	2,9
<i>Machines et appareils :</i>									
robinetterie	26.250	780	3,6	24.700	1.020	4,1	30.800	1.185	3,8
matériel frigorifique	15.000	685	4,6	26.000	1.095	4,2	13.800	540	3,9
moteurs à combustion interne	28.000	357	1,3	20.000	1.120	5,6	15.000 ⁽¹⁾	1.170 ⁽¹⁾	7,8
machines et turbines à vapeur et à gaz	8.000	393	4,9	4.995	530	10,6	2.400	150	6,2
compresseurs centrifuges à pompes	13.300	531	4,0	21.350	1.110	5,2	11.000	870	7,9
machines et appareils :									
— pour la minoterie, etc.	3.170	795	25,1	6.500	680	10,4	4.100	140	3,4
— pour les industries alimentaires (huilerie, savonneries, etc.)	13.300	1.140	8,6	15.800	1.930	12,2	9.900	665	6,7
— pour les industries chimiques	6.870	928	13,5	10.000	1.125	11,3	5.500	430	7,8
<i>Montres (pièces)</i>	3.000.000 ⁽²⁾	119.751 ⁽³⁾	4,0	3.800.000 ⁽²⁾	174.813 ⁽³⁾	4,6	3.800.000 ⁽²⁾	104.251 ⁽³⁾	2,7

(1) chiffres de 1952.

(2) estimations émanant de l'industrie horlogère française.

(3) ne comprend que les montres, d'après les statistiques douanières françaises.

*
* *
*

On constate, à la lumière des graphiques et tableaux qui précèdent, que la libération des importations françaises ne s'est pas traduite par une augmentation des importations, qu'elle n'a pas pour la Suisse, jusqu'ici, un intérêt considérable et qu'elle ne présente pas de risque sérieux pour l'industrie française, car, d'une part, celle-ci exporte plus qu'elle n'importe dans la majorité des secteurs soumis à la taxe compensatoire, d'autre part, elle importe infiniment moins qu'elle ne produit. On peut en conclure que la libération des importations n'est pas pour l'industrie française une échéance aussi redoutable qu'on l'imagine habituellement. Il suffit d'ailleurs de se reporter aux trois premiers trimestres de 1951, qui connaissaient une libération — réelle et sans taxe — de 60 % et une balance commerciale normalement équilibrée, pour être rassuré sur l'avenir.

Chambre de commerce suisse en France